



## Remboursement frais d'agence

Par **alicali\_old**, le **16/09/2007** à **18:39**

bonjour,  
je devais louer un appartement via une agence immobilière pour le 1er septembre. après signature du contrat, l'agence encaisse mon chèque de 400€ de frais d'agence. or il s'est avéré que l'appartement ne serait pas libre au 1er septembre comme prévu mais au 1er octobre. je décide donc de rompre mon contrat avec l'agence pour annonce mensongère. Le propriétaire de l'appartement étant un ami de ma famille me propose de me louer l'appartement plus tôt que prévu sans finalement passer par l'agence. Mais l'agence refuse de me rendre les 400€ du fait de l'annonce mensongère et menace de se retourner contre moi. Quels sont les risques que j'encoure et pour quel motif? Puis-je récupérer mes 400 €?  
merci